VILLE DE Livry-Gargan

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR DONNI MILOTI 2ème ADJOINT AU MAIRE

Livry-Gargan, le 02 JUIN 2026 **N°2026-236**

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 6°, L.2213-7, L. 2122-22 et L.2122-18 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code de santé publique et notamment son article L. 3213-2 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 30 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-01 du 21 mars 2026 déterminant le nombre des adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales que le Maire est seul chargé de l'administration ;

Considérant que ce même article prévoit la possibilité pour Monsieur le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne administration de la Commune, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions à Monsieur Donni MILOTI 2ème adjoint au Maire ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté prend effet à compter de son caractère exécutoire.

HÔTEL DE VILLE
3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr
Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 2 : **Délégation de fonction est donnée** à Monsieur Donni MILOTI 2ème adjoint au Maire en charge des domaines suivants :

Patrimoine bâti et grands projets urbains

Pour la signature des documents suivants

- Courriers relatifs aux arbitrages budgétaires sur les opérations patrimoniales ;
- Courriers de réponse aux administrés concernant les demandes d'intervention ou de travaux ;
- Courriers liés aux opérations de sécurité, de conformité réglementaire et de maintenance du patrimoine ;
- Courriers relatifs aux demandes de subventions et dispositifs de financement notamment la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Fonds vert…pour le patrimoine.

Et en cas d'absence de Monsieur Donni MILOTI, 2ème adjoint au Maire, les documents cités à l'article 2 sont signés par Monsieur le Maire.

En cas d'absence de Monsieur Donni MILOTI, Conseiller 2ème adjoint au Maire et de Monsieur le Maire, les documents cités à l'article 2 sont signés par l'élu présent dans l'ordre du tableau.

Article 3 : L'élu, quand il est désigné d'astreinte (weekends, nuits, jours fériés), reçoit délégation pour les admissions en soins psychiatriques sans consentement et les transports de corps.

Article 4 : Cette délégation ne prive pas Monsieur le Maire de ses pouvoirs, il demeure libre, dans le cas où il serait disponible, d'exercer les attributions déléguées à l'article 2. Il pourra contrôler et surveiller la façon dont la délégation est assurée.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- À l 'intéressé pour notification ;
- À M. le représentant de l'Etat dans l'arrondissement ;
- Madame la Directrice générale des services.

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressée, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification à l'intéressée devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

VILLE de LIVRY-GARGAN Seine-St-Denis

Notifié à Livry-Gargan, le
M. Donni MILOTI
2ème adjoint au Maire